

ASSISES « HANDICAP-SPORT-SANTE »

Toulouse 14 octobre 2014

UN PROJET D'ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES ADAPTEES POUR TOUS.

AVIS D'UN PARENT



Jean-Noël LETHIER

LA COMMANDE

- Je suis d'abord surpris ; c'est bien à un parent – en tant que parent utilisateur de l'institution – membre, malgré lui, de la « communauté éducative », que l'on demande son point de vue. Étonnant, et pourtant tellement normal...
 - Regard d'un parent, tel qu'il s'est progressivement élaboré :
 - Très sommairement, et sous forme de quelques brefs témoignages.
 - J'évoquerai deux points distincts et pourtant toujours liés dans mes préoccupations de parent :
 - La place des APS indispensables aux personnes handicapées mentales dans le cadre d'un projet d'établissement de « vie active » .
 - Le rôle des parents dans ce qui les concerne au premier chef, la vie de leur enfant.
-
-

Quel parent ?

- Père d'un fils maintenant âgé de 48 ans, atteint d'une déficience mentale profonde, accueilli en M.A.S.
 - Sans me débarrasser totalement de mon ancien statut professionnel (professeur d'EPS) ni de mes anciens engagements militants (dans une association gestionnaire du mouvement parental, et au Sport Adapté) ... regard de parent ; cette situation de parent est évidemment celle qui me tient le plus à cœur, celle qui aussi m'impose des responsabilités particulières.
 - Aucune légitimité pour représenter les parents, ces témoignages sont très personnels, mais je peux affirmer que je n'étais jamais seul dans mes réflexions.
 - Je ne viens pas régler des comptes avec l'institution...
-
-

1 – DES PARENTS DEBOUSSOLES

Fin années 70, il y a 35 ans ; parking de la Faculté des Sciences à Ranguel.

Un groupe de parents et leurs enfants handicapés s'y retrouvent, chaque week-end.

. Nous, parents, que recherchions-nous ?

– « les occuper » : que faire lors de ces longs week-ends de nos enfants qui manifestent si peu de désirs, qui sont souvent « opposants » ?

– « les faire bouger » en leur proposant des activités physiques variées :

. Leur apprendre à marcher, courir, attraper un ballon, faire du vélo... ce que ne faisaient pas les établissements.

. Découverte des capacités de notre enfant, des capacités des autres, de leurs difficultés d'apprentissage, de la nécessité de la répétition, de la lenteur des acquisitions, des progrès réels mais si minimes...

Question : pourquoi le milieu médico-social ne considère-t-il le corps de la PHM qu'à travers ses déficiences et ses incapacités ?

- Parler de nos difficultés relationnelles avec les établissements d'accueil :

Incompréhension, malaise, refus de l'image qui nous était faite de parents angoissés (donc incapables de réflexion) ; traumatisés (« blessure narcissique ») ; parents mauvais éducateurs de leurs enfants et responsables de leurs difficultés ...

2 – Rencontre avec Henri Miau

- . 1979 ou 80...Réunion publique. Henri MIAU, jeune professeur d' EPS mis à disposition de la FFESPHM, a pris son bâton de pèlerin et fait le tour des régions. Le voilà en Midi-Pyrénées.
 - . Réunion où sont venus des éducateurs sportifs. Il présente la fédération qu'il dirige : une fédération d'associations sportives, multi-sports, pour les PHM. Des activités sportives variées, pour tous, quelles que soient leurs capacités, organisées selon leurs niveaux de pratique, de compréhension, de leur sens de l'enjeu. Des rencontres... etc..
 - . Formidable discussion ; j'y entends tout ce que j'attendais, tout ce que je pensais comme prof EPS, mais n'osais me formuler comme parent. Des idées simples : les PHM ont des capacités ; sont capables de « performances », capables d'apprentissages, capables de progrès...
-
-

- Elles peuvent toutes pratiquer des APS ... « adaptées » .

Le concept d'adaptation nécessite de penser autrement l'approche des différentes disciplines sportives.

- Elles peuvent exprimer des goûts, des désirs pour telle ou telle activité si... elles savent de quoi il s'agit ! Problème délicat de la motivation. (On ne parlait pas encore de « consentement éclairé »)
 - L'EPS comme moyen d'éducation, de socialisation (on ne mettait pas alors l'accent sur la santé car l'activité corporelle dans une logique de santé était alors confondue avec la rééducation : kiné et psychomotricité.
 - Du sport en association sportive, ouverture vers l'extérieur, qui complète les activités physiques au sein de l'établissement,
 - Les apprentissages physiques, facteurs de développement, favorisent les autres apprentissages...
-
-

3 - LES « NOUVELLES ANNEXES XXIV »

- .Décret et circulaire de 1989 (il y a 25 ans) ; textes qui précisent les conditions de prise en charge des enfants et adolescents handicapés dans leurs établissements d'accueil.
 - .J'attendais impatiemment ces textes (je savais que la FFSA avait contribué à leur rédaction...)
 - . Je les accueille avec enthousiasme (quelle naïveté !)
 - .On y trouvait :
 - .- le projet individuel (éducatif, pédagogique, thérapeutique...),
 - .- le projet d'établissement (inséparable de l'évaluation)
-
-

- La place de l'éducation physique et sportive
- La place des parents (« informés », « associés », « soutenus » ...)

Il n'y avait plus qu'à mettre ces textes en place...et les étendre aux établissements pour adultes !

Mais ni la formation des éducateurs, ni la culture du milieu médico-social ne prédisposaient encore les équipes éducatives à accueillir favorablement et rapidement cette évolution des pratiques professionnelles.

L'EVOLUTION ...

Bien lente à mes yeux de parent, mais bien réelle...

Au fil des années de nouveaux textes sont venus enrichir la réflexion, faire évoluer la culture du milieu, les fonctionnements institutionnels, les pratiques professionnelles :

.La loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, celle de 2005 sur « les droits des personnes handicapées », les « Recommandations » de l'ANESM approuvées par la HAS précisent ce que sont les « bonnes pratiques » professionnelles et notamment ... l'implication des parents. (Cf. RPP autisme 2013)

.Une activité physique régulière, en quantité et intensité suffisantes, est enfin reconnue comme facteur de santé.

.Les activités de l'association sportive constituent pour les établissements un support efficace de rencontres, d'objectifs , de motivation...

.2014. Nous ne sommes plus dans l' utopie : tout cela est possible, existe déjà ; dans son établissement d'accueil, notre fils, pourtant lourdement handicapé, en bénéficie...

.Nous, parents confiants, nous efforçons d'être, auprès de l'équipe éducative, des partenaires disponibles dans le cadre d'un dialogue constructif et ... nécessaire.

4 – BERGEN OP ZOOM

Un dernier souvenir. Récent. A l'invitation de la FFSA, je me suis rendu cet été aux Championnats d'Europe d'athlétisme de l'INAS FMH :

- une douzaine de pays représentés ; organisation impeccable.
 - des athlètes français vraiment handicapés mentaux bien entraînés (simultanément en milieu sportif ordinaire et au sein de la FFSA), reconnus (bénéficiant d'un « projet sportif » en IMPro, ESAT) réalisant des performances remarquables, en progrès constants...
 - des athlètes appliqués, maîtrisant leur activité, gérant ensemble leurs émotions.
 - des parents présents, connus de l'équipe d'encadrement, sachant aider ou se faire oublier selon les moments.
 - des parents fiers de leurs enfants et de la confiance qui leur est faite...
-
-

CONCLUSION

.Oui, évidemment à un projet d' APSA « partie intégrante » du projet d'établissement, projet de « vie active » qui sert notamment les objectifs de santé.

.Oui, à une association sportive dont les activités (entraînements, rencontres...) s'inscrivent dans le projet d' APSA de l'établissement.

.Oui, pour des parents (tuteurs) « associés » à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de leur enfant... et peut-être encore plus présents dans les associations sportives !

MERCI DE VOTRE ATTENTION



TABLE RONDE ANIMEE PAR LE Dr FREDERIC DEPIESSE

